

Direction
Territoriale Centre-
Bourgogne

Service
développement de
la voie d'eau

Service Développement de la Voie d'Eau

26/06/2023

Compte rendu de la réunion du 23/06/2023 sur la partie centrale du canal de Bourgogne

Présents

AGUIRRE Lydia	Région Bourgogne-Franche-Comté – Chargée de mission tourisme fluvial
ALEXANDRE Estelle	Communauté de Communes Pouilly/Bligny – Service Tourisme & Office du Tourisme
BOURION Isabelle	Sous-Préfète de Montbard
CHARDONNAL Antoine	VNF – Responsable du Pôle Développement
COLLINS Roger	Collectif de sauvegarde du canal de Bourgogne – Représentant des usagers
COURTOT Yves	Président Communauté de Communes Pouilly/Bligny
FAURIEL Olivier	VNF – Directeur Territorial Centre-Bourgogne
GALLOIS Eric	Agence de l'Eau Seine Normandie
LABOSSE Nathalie	Région Bourgogne-Franche-Comté – Conseillère régionale déléguée
LESTER Krishna	Collectif de sauvegarde du canal de Bourgogne – Représentant des usagers
MARTIN Olivia	VNF - Cheffe de projet modernisation
MERCUZOT Léa	VNF – Chargée de développement
PARIS Didier	Député REN 5 ^e circonscription
PATRIAT François	Sénateur
PETREAU Jean-Michel	Président Communauté de Communes Terres d'Auxois
PORTEOUS Myriel	Sous-Préfète de Beaune
POILLOT Michel	Vice-Président Communauté de Communes

	Pouilly/Bligny – Maire de Vandenesse
RIGAUD Jean-Marie	Vice-Président Communauté de Communes Pays d’Alésia et de la Seine - Maire de Pouillenay
SARROT Karine	Directrice Générale des Services Communauté de Communes Pays d’Alésia et de la Seine
SORY Hugues	Conseil Départemental de la Côte d’Or – Directeur Agriculture, Environnement, Partenariat local
VADROT Nicolas	VNF – Responsable Service Développement de la Voie d’Eau
VINCENT Nathalie	VNF – Responsable UTI Bourgogne

Contexte

Dans un premier temps, le contexte a été rappelé et une attention particulière a été faite sur la communication effectuée jusqu’alors sur la fermeture ou non de la partie centrale du canal de Bourgogne. Dans le but de répondre aux interrogations des territoires et usagers, il a été annoncé clairement que le canal de Bourgogne ne fermerait pas et que le niveau de service actuel sera maintenu jusqu’à ce qu’un scénario souhaité par tous (territoires, usagers et VNF) soit mis en œuvre. Ce plan d’action devra être opérationnel pour la saison 2025.

Le constat de la situation actuelle est partagé par tous les présents et notamment sur le caractère multifonctionnel du canal.

Monsieur le Député Didier Paris indique que les problématiques du canal doivent être corrélées avec les autres problématiques auxquels les acteurs du territoire sont confrontés. La démarche doit être claire et nous devons déterminer qui la porte, qui la finance, ainsi que la méthode à mettre en œuvre.

Monsieur le Sénateur François Patriat précise qu’il faudra faire preuve de lucidité dans cette réflexion, sur l’état des canaux, sur la ressource en eau, sur les ressources de VNF... L’essentiel est de faire en sorte que la continuité du canal de Bourgogne ne soit pas remise en cause. Il rappelle également que le canal de Bourgogne a aujourd’hui une vocation touristique.

En réponse à ces différentes remarques, la démarche a pour objectif d’anticiper les conflits d’usages de l’eau à venir en travaillant ensemble à une approche multifonctionnelle pour définir un scénario qui détermine l’avenir de la voie d’eau incluant les missions et les ressources de VNF et des territoires.

Il a été rappelé les partenariats entre le Département de la Côte d’Or et VNF, ainsi qu’entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et VNF, sur les différents aspects de la voie d’eau, avec des échéances proches, signaux forts de mobilisation des territoires sur la question du fluvial.

Monsieur le président Yves Courtot indique être très satisfait de cette mobilisation autour de la partie centrale du canal de Bourgogne. Toutefois, il appelle à ce que les travaux et efforts de chacun soient regroupés et cohérents. La nécessité de s'unir et de communiquer conjointement pour déterminer ce scénario partagé a été fortement soulignée.

Monsieur le Député Didier Paris signale la nécessité de structurer ce travail commun et de vérifier, dans l'ensemble des problématiques du canal, quelles sont les priorités afin de lui donner un sens.

Méthode proposée

A donc ensuite été présentée la méthode proposée par VNF. Celle-ci s'articule en trois temps :

1. Collecte de données, avis, idées par le biais d'un diagnostic humain + un diagnostic technique pour compléter les données déjà en notre possession
2. Déterminer ensemble les priorités pour créer un scénario partagé
3. Construire le plan d'action associé au scénario validé et imaginer la gouvernance et l'animation à mettre en place

A cette occasion, la présence de Côte d'Or Attractivité et de Bourgogne Tourisme au Comité de pilotage ont été jugées nécessaires.

La Région BFC alerte sur l'importance de l'animation de la démarche, à la suite de l'établissement du plan d'action pour sa mise en œuvre. Cette question sera donc à aborder dans le cadre de la gouvernance future.

Il a également été précisé que ce plan d'actions ne fera pas uniquement figurer des coûts d'investissement mais également des coûts de fonctionnement.

La Charte Fluviale de Territoire de Saint-Jean-de-Losne a été nommée comme exemple afin de mettre en place une démarche similaire, dans un cadre de concertation et de partenariat financier.

Les suites

A été acté qu'une proposition de cahier des charges sera transmise à chacun des présents prochainement pour lancer le recrutement d'un bureau d'études.

De plus, une proposition de communiqué de presse annonçant la volonté commune des acteurs réunis de s'engager dans une démarche de pérennisation de la navigation et du développement des différents aspects du canal de Bourgogne. Ce dernier aura comme lignes directrices :

- Pas de fermeture du canal de Bourgogne prévue
- Regroupement des puissances publiques pour relancer le canal via ses différentes composantes et usages

Une prochaine réunion sera organisée après l'été instaurer le premier COFIL de la démarche en présence du bureau d'études retenu.